



ALVE

L'ALVE est une association loi 1901, sans but lucratif, créée en 1991.

«Le but de l'Association est de promouvoir des lieux de vie et des services au profit des personnes sujettes à des troubles psychiques, en vue de restaurer leur autonomie et de créer les conditions optimales pour une réinsertion sociale». (extrait des statuts)

Elle regroupe des personnes concernées par la maladie psychique: familles, professionnels, élus. Les structures créées répondent à des critères fondés sur la volonté de l'association de favoriser le maintien ou le retour à la citoyenneté des personnes pour lesquelles, les troubles psychiques ont pu les en éloigner.

Les maisons "ALVE", des petites unités insérées au plus proche des centres villes, sont non médicalisées et en lien étroit avec les équipes des secteurs psychiatriques avec lesquels le projet a été élaboré.

A l'instigation des familles et de l'UNAFAM, des services d'accompagnement ont été créés pour accompagner les personnes en situation de handicap psychique vivant dans la cité et des solutions logement sous la forme de "résidence accueil" sont mises en œuvre.

En complément, l'ALVE parraine des Groupes d'Entraide Mutuelle permettant aux personnes fragilisées par les troubles psychiques d'avoir un lieu de rencontre indépendant des structures institutionnelles sanitaires et sociales et offrant une ouverture vers les activités de la cité.

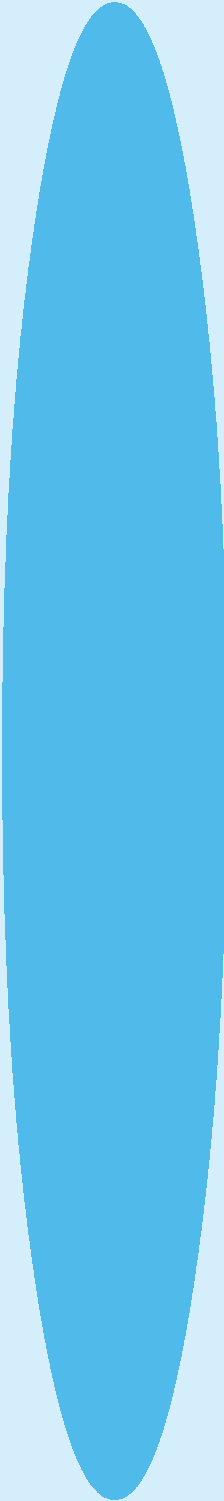
ALVE

Association régie par la loi du 1er juillet 1901, Affiliée à l'U.N.A.F.A.M.
et à la Fédération d'aide à la Santé Mentale CROIX-MARINE

Siège social : 8 rue du Bas Coudray - 91100 - CORBEIL ESSONNES

Tél. 01 60 85 04 00 - Fax. 01 83 53 07 49 - Email : siege@alve.fr

Site internet : www.alve.fr



L'Association ALVE est dirigée par un conseil d'administration de 20 à 28 membres, un administrateur étant désigné par le Président de l'Unafam.

Les autres membres du Conseil d'Administration sont élus pour 3 ans par l'assemblée générale, au scrutin secret, parmi les membres actifs. Un tiers est renouvelable chaque année.

2/3 au moins des membres du Conseil d'Administration sont des personnes physiques. Les membres du Conseil sont rééligibles.

Lors de ses réunions, le Conseil d'Administration peut s'adjoindre des personnes choisies parmi les adhérents ou hors de l'Association elle-même, pour leurs compétences, en vue d'éclairer ses débats et décisions. Ces personnes, dites « conseillers techniques », n'ont pas voix délibérative.

Joël ROCHE, Président fondateur de l'ALVE, en est le Président d'honneur.